

Conseil de formation du 29 juin 2026
Déclaration liminaire des représentants des personnels de la FSU-SNUipp Ardèche

Enseigner est un métier exigeant et de plus en plus complexe. Enseigner ne s'improvise pas. Il ne suffit pas de faire ou de regarder faire pour être formé·e. Le métier s'est complexifié, les défis sont toujours plus grands et les enjeux toujours plus importants. Pourtant la formation, qu'elle soit initiale ou continue, dans son format comme dans son contenu, se réduit aussi fortement que les besoins augmentent.

La formation continue

Son budget se réduit

Il y a quelques années (2024), la cour des comptes écrivait le ministère dénonçant une sous-utilisation des crédits initialement dévolue à la formation. Le rapport soulignait même que : *"ces crédits ne concourent pas dans leur majorité à la formation des enseignants mais sont utilisés sous forme de réserve servant à couvrir d'autres postes de dépenses, " simplement révoltant !*

Quant aux choix budgétaires de cette année, nous avons eu l'occasion de les dénoncer à plusieurs reprises au cours de plusieurs instances... mais nous soulignons en ce conseil de formation que de nombreuses enquêtes internationales dénoncent encore et toujours l'insuffisance voire le retard de la formation continue française. L'enquête TALIS d'octobre 2024 souligne par exemple : *" que les formations initiale comme continue peinent à préparer et accompagner un corps enseignant de plus en plus confronté à des défis pédagogiques, technologiques et sociaux"*.

Son contenu se réduit

Au contact quotidien de la profession, la FSU-SNUipp constate une complexité croissante du métier sans outils pour y faire face. Depuis de nombreuses années, notre organisation dénonce une offre de formation grevée par les dits-fondamentaux, les stages à candidature ciblée et adossée à des dispositifs particuliers, les formations statutaires...

Une offre déconnectée et parfois hors-sol alors que la diversité des élèves s'intensifie, en particulier dans le contexte de l'école inclusive. Ainsi près de 3/4 des enseignant·es français·es exercent désormais dans des écoles ou établissements dans lesquels plus de 10 % des élèves ont des besoins éducatifs particuliers. Le besoin de formation dans l'accompagnement de ces élèves est plus que criant, or la lecture attentive des documents préparatoires au CDF nous révèle une seule offre, dans les formations non statutaires, sur le comportement.

Pourtant, l'accompagnement des élèves EBEP au quotidien nécessite un peu plus d'ambition et une autre entrée que la difficulté comportementale. Et lorsqu'on interroge nos collègues, l'accompagnement des élèves EBEP revient très fortement dans les besoins de formation !

Ce qui amène à répéter une fois de plus ce que la FSU-SNUipp martèle à chaque Conseil de formation : le terrain doit être entendu. D'ailleurs, il n'y a pas que notre organisation qui le dit, le ministère aussi. Dans la circulaire de septembre 2025 sur le schéma directeur de la politique de formation, on peut lire que *« les plans de formation sont élaborés en prenant appui sur l'analyse des demandes individuelles et collectives recueillies dans l'académie »*. Un rapport de 2024 de l'inspection générale nous révélait à ce sujet que : *"le recueil des besoins demeure une difficulté persistante. [...] il reste encore embryonnaire et insuffisant pour atteindre les objectifs ambitieux du schéma directeur"*.

L'Ardèche était à l'avant-garde puisqu'en 2019, la FSU-SNUipp avait fini par être entendue sur cette question. Au terme de plusieurs groupes de travail, elle avait élaboré, avec les responsables de la formation de cette époque, un questionnaire à destination de la profession et les outils d'analyse et de traitement. Ce travail n'a pas abouti, la crise sanitaire étant venu bouleverser les priorités. Toutefois, nous pensons que le service public d'éducation a tout à gagner à être à l'écoute des besoins de celles et ceux qui portent l'école au quotidien.

Nous pensons qu'il est plus efficace et constructif de s'appuyer sur les professionnel·les plutôt que sur des indicateurs chiffrés et désincarnés. Prendre appui sur les résultats aux évaluations nationales pour structurer le PDF relève pour la FSU-SNUipp d'une tentative de mainmise sur la pratique enseignante et non d'une volonté de formation. C'est un contrôle des gestes professionnels qui s'opère, sans compter que les évaluations nationales par le choix de mise en avant de compétences de bas niveau, commencent à révéler leurs effets néfastes : les évaluations d'entrée en 6^{ème} montrent que la focalisation sur les entraînements de fluence (environ +3 points en 3 ans) a un impact négatif sur la compréhension (-8 points en 3 ans) et donc sur la finalité même de l'apprentissage de la lecture. Ces évaluations sont à ce point méprisantes qu'elles nient même les compétences de la profession en termes d'analyse des procédures et des erreurs des élèves. S'appuyer sur les évaluations, c'est nier le professionnalisme des enseignant·es et risquer une uniformisation des pratiques.

Sa forme se réduit

La formation reste trop souvent la variable d'ajustement. Dès lors, elle subit une trop forte remise en question par un volume de TR trop réduit. La FSU SNUipp a acté et acte à nouveau positivement la volonté du département de faire entrer des temps de travail jusque là non reconnu en les introduisant dans la déclinaison de la formation continue en 4 parcours. Si elle apporte également des satisfactions pour les personnels inscrits dans les parcours de formation en équipe, ce schéma révèle encore et toujours une gestion de pénurie de moyens, en répondant à cette impossible équation: tenter de faire entrer les priorités de formation en limitant au maximum le déclenchement de remplacements et en ne permettant plus aucun stage à candidature individuelle, qui ne soit adossé à un dispositif ! De fait, l'analyse des documents préparatoires nous révèlent une forte hausse des offres de stages pendant les congés ! La FSU SNUipp s'y est opposée dès leur apparition et elle continue de le dénoncer. La formation continue doit offrir les mêmes perspectives à l'ensemble des personnels sur leur temps de travail. Proposer des formations sur les temps de vacances, c'est mettre en germe l'inégalité de formation des enseignant·es sur le territoire et l'iniquité d'accompagnement des élèves. Proposer des temps de formation sur les vacances, c'est laisser penser que les personnels peuvent se rendre disponibles n'importe quand alors que toutes et tous déclarent déjà exploser leur temps de travail. Les nombreuses enquêtes menées par la DEPP le confirment. Proposer des temps de formation sur les vacances, c'est accentuer les inégalités hommes/femmes. Ce sont majoritairement les femmes qui continuent d'être assignées au travail ménager et à l'éducation des enfants pendant leurs congés... C'est une marque de mépris de plus de l'Etat employeur ne daignant même plus former ses personnels sur leur temps de travail.

Le métier d'enseignant·e est un métier de conception où chacun·e construit les situations d'apprentissage, les évaluations, les adaptations et les remédiations nécessaires aux besoins de ses élèves, en combinant plusieurs savoirs : disciplinaires, didactiques, pédagogiques, psychologiques et sociologiques. Pour progresser dans la pratique, mettre en œuvre la réussite de toutes et tous, renouer avec un sentiment de travail bien fait, et respecter la polyvalence du métier, les enseignant·es ont besoin d'une formation continue de qualité, en lien avec les travaux de l'ensemble de la recherche. Cela passe par une formation sur le temps de travail, balayant tous les domaines, sans exclusive. Cela passe aussi par des plans de formation conçus sur la base des remontées de besoins, accompagnée par des formateurs et formatrices en nombre suffisant dont les missions sont centrées sur la formation et l'accompagnement. Cela passe enfin par une formation librement choisie et la création de postes de remplaçant·es, voire une articulation entre formation continue et formation initiale.

La formation initiale

Depuis 2010, 4 réformes se sont succédées... Nous vivons les dernières années de formation initiale brutale avec une place du concours en M2 qui a fortement impacté la démocratisation du métier, resserré les contenus sur les mathématiques et le français, placé une partie des étudiant·es en responsabilité de classe sous contrat les utilisant ainsi comme enseignant·es à bas coût. Utiliser les entrants et entrantes dans le métier comme moyen d'enseignement n'est pas satisfaisant, parce

que la charge de travail est trop grande, parce que la responsabilité de classe les enferme sur un seul niveau, une seule école, un seul fonctionnement, parce que la découverte du métier ne se fait ni progressivement ni sereinement. Cette entrée dans le métier abrupte est une des raisons de la perte d'attractivité du métier de ces dernières années.

Si La FSU-SNUipp acte positivement le retour du concours en fin de L3, la possibilité d'une formation de 2 ans rémunérée avec une mise sur le terrain progressive, elle ne saurait taire ses craintes quant à cette énième réforme. Lancée précipitamment, sans bilan ni réelle concertation et imposée par décret, cette réforme risque d'attaquer la professionnalité. par la création d'une licence professorat des écoles (LPE), elle enferme les étudiant·es dans un parcours de formation à un métier d'exécution et n'offre pas de perspectives de réorientation.

La FSU-SNUipp s'est opposée à cette licence. Il serait préférable de développer les licences pluridisciplinaires, les licences en sciences de l'éducation, des modules de préprofessionnalisation dans les diverses licences existantes plutôt que de créer et tenter d'imposer une nouvelle licence de formatage comme voie royale d'accès au métier. Pour la FSU SNUipp, les maquettes de concours ne donnent pas assez de place aux compétences réflexives pourtant essentielles à un métier de conception.

Côté concours, cette première année transitoire a placé les étudiant·es de licence en situation de concurrence déloyale face aux étudiant·es en master. De fait, une majorité de lauréat·es seront une fois de plus directement en responsabilité de classe, à 50% certes, mais cela revient à n'être formé que sur un seul niveau, une seule école, un seul fonctionnement... Quant à l'organisation des affectations des lauréat·es, ce sont pour elles et eux des premiers pas bien stressants... aucune lisibilité sur le nombre de postes "offerts" par département, aucune lisibilité sur les critères de départage entre les lauréats des différents concours...

Côté formation, quelle place est faite aux formateurs et formatrices de terrain ?

La FSU SNUipp rappelle que l'accompagnement de maître·se d'accueil ne saurait suffire. Accompagner les premiers pas dans la carrière relève d'une mission de formation, validée par une certification. Nous le répétons enseigner ne s'improvise pas. Il ne suffit pas de faire, ou de regarder faire pour être formé·e.